

Description BTS CS

mardi 29 mars 2016, par [webmaster](#)

Catalogues de cours

Section 1 : Le BTS CRSA dans notre lycée

Lycée Polyvalent des Iscles 116, Bd Régis Ryckebush - 04100 Manosque- France
<http://www.lyc-les-iscles.ac-aix-marseille.fr> Téléphone :04 92 73 41 10

Calendrier académique : Année scolaire de l'Éducation nationale : 1^{er} septembre au 4 juillet de l'année suivante.

Autorité académique : Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille. Place Lucien Paye Aix-en-Provence
www.ac-aix-marseille.fr +33 (0)4 42 26 68 03

Description générale : Le Lycée les Iscles est un Établissement Public d'Enseignement Local (EPEL). L'établissement accueille environ 800 élèves et 75 étudiants en BTS ; l'équipe éducative se compose de 60 personnes.

Les formations du lycée post bac correspondent aux métiers de maintenances de systèmes et de conception et réalisation de systèmes automatiques .

Les diplômes proposés sont : le Baccalauréat général et professionnel (niveau 4 du CEC) et les Brevet de Technicien Supérieur (BTS, niveau 5 du CEC).

Liste des programmes proposées : Brevet de Technicien Supérieur MS et CRSA. lien de site onisep_CRSA
Conditions générales d'admission : L'admission se fait sur le portail de l'Éducation nationale admission post-bac : www.admission-postbac.fr

Janvier à Mars : L'étudiant-e candidat-e doit saisir des vœux d'établissements et de formations en ordre de préférence sur le portail mentionné ci-haut.

Avril : L'étudiant-e envoie par voie postale ses dossiers de candidature aux établissements choisis.

Juin : Les dossiers sont évalués et classés par l'équipe pédagogique selon une grille établie (complétude du dossier, niveau scolaire, motivation, assiduité et comportement). Cette grille de sélection prend en considération les origines de formation des élèves (voie professionnelle, technologique, générale).

L'étudiant-e candidat doit avoir obtenu le diplôme du Baccalauréat.

Fin juin : résultats de la sélection.

Dispositions générales de reconnaissance des apprentissages antérieurs (formels, informels et non-formels).

U1 - CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION Les candidats à l'examen d'une spécialité de brevet de technicien supérieur, titulaires d'un brevet de technicien supérieur d'une autre spécialité, d'un diplôme universitaire de technologie ou d'un diplôme national de niveau III ou supérieur sont, à leur demande, dispensés de subir l'unité de "Culture générale et expression". Les bénéficiaires de l'unité de "Français", "Expression française" ou de "Culture générale et expression" au titre d'une autre spécialité de BTS sont, à leur demande, pendant la durée de validité du bénéfice, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U1 "Culture générale et expression".

U2 - LANGUE VIVANTE L'unité U2. "Langue vivante étrangère 1 du brevet de technicien supérieur et l'unité de "Langue vivante étrangère 1" des brevets de technicien supérieur relevant de l'arrêté du 22 juillet 2008 (BOESR n° 32 du 28 août 2008) sont communes. Les bénéficiaires de l'unité "Langue vivante étrangère 1" au titre de l'une des spécialités susmentionnées sont, à leur demande, dispensés de l'unité U2 "Langue vivante étrangère 1". Les titulaires de l'une des spécialités susmentionnées qui

souhaitent faire acte de candidature à une autre de ces spécialités sont, à leur demande, dispensés de subir l'unité U2 : "Langue vivante étrangère 1". D'autre part, les titulaires d'un diplôme national de niveau III ou supérieur, ayant été évalués en langue vivante pour obtenir ce diplôme, sont, à leur demande, dispensés de subir l'unité U2. : "Langue vivante étrangère 1" du brevet de technicien supérieur. Source : Référentiel des BTS CRSA, Annexe II.b. ; Conditions de dispenses d'unités, p. 104. Site Eduscol

U6 - STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL Le certificat de stage peut être remplacé par un ou plusieurs certificats de travail justifiant la nature et la durée de l'emploi occupé. Ces candidats rédigent un rapport sur leurs activités professionnelles dans le même esprit que le rapport de stage. source : Référentiel du BTS CRSA, p. 128. Site Eduscol
Procédures d'inscription : Une fois sélectionné-e, l'étudiant-e reçoit son dossier d'inscription qu'il/elle renvoie à l'établissement dûment complété.

Catalogues de cours

Section 2 : description générale du BTS CRSA

Certification octroyée : Baccalauréat +2ans.

Niveau de qualification : Le BTS CRSA correspond au niveau 5 du European Qualification Framework et au niveau 3 du Répertoire National Professionnel.

Conditions particulières d'admission : L'étudiant-e doit avoir obtenu un baccalauréat général, technologique ou professionnel.

Dispositions particulières de reconnaissance des apprentissages antérieurs :

U1 - CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION Les candidats à l'examen d'une spécialité de brevet de technicien supérieur, titulaires d'un brevet de technicien supérieur d'une autre spécialité, d'un diplôme universitaire de technologie ou d'un diplôme national de niveau III ou supérieur sont, à leur demande, dispensés de subir l'unité de "Culture générale et expression". Les bénéficiaires de l'unité de "Français", "Expression française" ou de "Culture générale et expression" au titre d'une autre spécialité de BTS sont, à leur demande, pendant la durée de validité du bénéfice, dispensés des épreuves correspondant à l'unité U1 "Culture générale et expression".

U2 - LANGUE VIVANTE L'unité U2. "Langue vivante étrangère 1" du brevet de technicien supérieur et l'unité de "Langue vivante étrangère 1" des brevets de technicien supérieur relevant de l'arrêté du 22 juillet 2008 (BOESR n° 32 du 28 août 2008) sont communes. Les bénéficiaires de l'unité "Langue vivante étrangère 1" au titre de l'une des spécialités susmentionnées sont, à leur demande, dispensés de l'unité U2 "Langue vivante étrangère 1". Les titulaires de l'une des spécialités susmentionnées qui souhaitent faire acte de candidature à une autre de ces spécialités sont, à leur demande, dispensés de subir l'unité U2 : "Langue vivante étrangère 1". D'autre part, les titulaires d'un diplôme national de niveau III ou supérieur, ayant été évalués en langue vivante pour obtenir ce diplôme, sont, à leur demande, dispensés de subir l'unité U2. : "Langue vivante étrangère 1" du brevet de technicien supérieur. Source : Référentiel du BTS CRSA. ; Conditions de dispenses d'unités, p. 104. Site Eduscol

U6 - STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL Le certificat de stage peut être remplacé par un ou plusieurs certificats de travail justifiant la nature et la durée de l'emploi occupé. Ces candidats rédigent un rapport sur leurs activités professionnelles dans le même esprit que le rapport de stage. source : Référentiel du BTS CRSA, p. 128. Site Eduscol
Conditions et règles d'obtention du diplôme : Arrêté du 7-2-2012 au Journal Officiel du 28-2-2012 et publié au Bulletin Officiel de juin 2011. Site Eduscol
Profil du programme d'études : Voir document ci-joint.
Principaux résultats d'apprentissage : Voir document ci-joint

Profils professionnels de diplômés avec exemples :

Le technicien supérieur CRSA exerce ses activités sous l'autorité d'un responsable de service (études, maintenance, etc.) dans de grandes entreprises et souvent en toute autonomie dans les petites ou

moyennes entreprises. Selon le type d'entreprise et le secteur d'activité, il peut être employé en tant que :

- technicien chargé d'études au sein d'une équipe de projet,
- concepteur de systèmes automatiques ou d'équipements automatisés dans le cadre de travaux neufs ou de rénovations,
- technicien de maintenance,
- technicien d'exploitation d'installations complexes. . .

Accès ultérieur à d'autres programmes d'étude : Le BTS CRSA ouvre le droit d'intégrer des licences professionnelles selon les conditions d'admission fixées par l'établissement cible. lien de site onisep_CRSA
Présentation schématique des cours : Voir document ci-joint.

Règlement des examens, évaluation et notation : Voir document ci-joint.

Condition préalable de réussite : Assiduité Travail personnel Stage en milieu professionnel : l'étudiant doit trouver son lieu de stage.

Modalités d'étude : temps plein ; 33h de cours par semaine Stage en milieu professionnel en première année : 35h/semaines ; 6 semaines (mi mai -fin juin)

Directeur de programme ou responsable équivalent : P. HETZEL

Documents joints

- profil du programme d'étude lien de site onisep_CRSA
- principaux résultats d'apprentissage page 121 Site Eduscol
- Règlement d'examen .page:108 Site Eduscol
- tableau schématique des matières & épreuves page 107 Site Eduscol

Catalogues de cours

Section 2 : description des unités du BTS CRSA

Les unités professionnelles constitutives du diplôme font l'objet d'une description dans le référentiel du BTS CRSA. Site eduscol

Les compétences et les savoirs associés sont également décrits dans le référentiel du BTS CRSA. . Site eduscol

Toutes les unités d'enseignement sont obligatoires sauf en cas de dispense.

Tableau des unités professionnelles constitutives du Diplôme :page 1 du Site eduscol

Grille horaire du diplôme sur les deux années de la formation : page 126, Site Eduscol.

Stage en milieu professionnel (unité UC6) : page 3 Site eduscol

Documents joints

- tableau unités professionnelles du diplôme (PDF - 405.4 ko) , Site eduscol
- grille horaire unités, page 126, Site Eduscol
- stage en milieu professionnel, p. 104. Site Eduscol

Catalogues de cours

Section 3 : Informations générales à l'intention des étudiants

Transport en commun : Carte Zou (subventionnée par la région)

Assurance : Sécurité sociale pour les étudiants <http://www.smeco.fr/> <http://www.lmde.com/>

Aide au logement : Aides sociales pour logement de la Caisse des Allocations familiales : APL, ALS

Ressources d'enseignements : Centre de documentation et d'information du lycée

Services médicaux : infirmerie et médecin scolaire au sein de l'établissement

Association sportive du lycée

Cantine scolaire subventionnée

Le système des crédits ECTS

Un système de crédits (European Credits Transfer System) est une méthode qui permet d'attribuer des crédits à toutes les composantes d'un programme d'études. L'ECTS repose sur le principe selon lequel le travail à fournir par un étudiant à plein temps pendant une année universitaire correspond à 60 crédits. La charge de travail d'un étudiant inscrit dans un programme d'études à plein temps en Europe étant, dans la plupart des cas, d'une durée d'environ 1500-1800 heures par an, la valeur d'un crédit représente

donc environ 25 à 30 heures de travail. Pour un BTS cela correspond à 120 crédits ECTS pour les deux années.

Documents joints

- Référentiel de formation BTS CRSA, page 18 et 19 des ECTS, Site Eduscol.